

Académie de Nice

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

SDEN CGT

FLASH INFORMATION

Académie de Nice

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 64 - Juillet-Août 2006

EDITO

Eté 2006, un été pourri...

Mais non on ne parle pas de la météo qui a vu alterner la canicule et un temps de Toussaint, mais de la balance de cet été :

- 25% de sans-papiers régularisés ! Et Sarkozy essaie de nous faire croire qu'il fait examiner un par un les dossiers de régularisation des familles étrangères... mais annonce avant même qu'une majorité de dossiers soit examinés le nombre de ceux qu'il régularisera !!! Un peu l'impression d'être pris pour des imbéciles non ?! Un grand merci à celles et ceux qui dans nos départements comme partout en France, syndicalistes, membres d'associations ont aidé et accompagné, tout l'été, les familles qui ont déposé des demandes de régularisation. Il est des actes qui honorent le mouvement associatif et déshonorent ceux qui sont directement responsables de l'exclusion.

- +0,5% : l'augmentation de salaire au 1^{er} juillet,
- -1% : la suppression de 8700 postes

d'enseignant-e-s dans l'enseignement élémentaire et secondaire soit à peu près 1% des effectifs enseignants à la rentrée 2007 !!!...

Dans l'Education Nationale, ce sont donc 8700 postes qui disparaîtraient au vu

département de France... C'est la plus grosse " ponction " jamais enregistrée depuis plus de 60 ans... C'est l'été de tous les records pour le gouvernement !

Les effets ne se feront bien entendu pas sentir en cette rentrée, nous parlons bien de la préparation du budget 2007, c'est donc à la rentrée 2007 que les postes disparaîtront... Mais c'est bien aujourd'hui qu'il faut se battre si on veut éviter cette catastrophe annoncée. C'est bien le sens des actions que la Cgt Educ'Action entend mener dans l'unité en ce mois de septembre, avec une première action le mercredi 6 septembre (rassemblements, manifestations...), et une grève à la fin du mois de septembre... Dans l'unité avec nos partenaires syndicaux, avec les usagers de l'école que sont les parents d'élèves, il faut mettre un frein



à cette volonté du gouvernement d'abandonner ce qui devrait être sa priorité numéro un... L'Education de ses futurs citoyen-nes... d'une baisse fictive des effectifs d'élèves... Comme si les conditions de travail des personnels et des enfants qui leur sont confiés s'amélioreraient depuis des années ! 8700 postes c'est 85 postes par

à cette volonté du gouvernement d'abandonner ce qui devrait être sa priorité numéro un... L'Education de ses futurs citoyen-nes...

Yvon Guesnier, Cédric garoyan

SOMMAIRE

- | | |
|---|--|
| P. 1 : - Editorial. Ete 2006 un été pourri. | P. 5 : - CDI Fonction publique. |
| P. 2 : - Salaire (grille indiciaire et salaire net). | - Congrès de l'URSDEN CGT. |
| P. 3 : - 1 ^{er} Degré : Direction d'école... L'aboutissement d'un processus dangereux. | - Brèves de Jean-Pierre Quartier |
| - Alpes Maritimes. | P. 6 : - Brèves de Jean-Pierre Quartier |
| - Maternelles : Nouvelle rentrée, anciens problèmes. | - 5 ^e Forum Social 06 |
| P. 4 : - 1 ^{er} Degré Var. | - Pas de chaise vide à la rentrée |
| - De mémoire d'apprenti junior. | P. 7 : - Programme du 5 ^e Forum Social 06 |
| | - RESF : Pas de chaise vide à la rentrée ! |
| | P. 8 : - Contacts, adhésion, cotisations. |

Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT

Contre la suppression de 8700 postes enseignants programmée pour la rentrée 2006. Pour que les moyens soient donnés au Service public d'Éducation d'assurer sa mission.

Rassemblements Unitaires le mercredi 6 septembre

à 16h devant le siège du Ministre C. Estrosi. 56 Bd Paul Montel 06200 Nice
et à Toulon à 14h30 devant la préfecture

Grève nationale Fin septembre

Salaires

Grille indiciaire et salaire net au 1 juillet 2006

Indices majorés	Salaire net arrondi	Par échelon				
		Instituteur-trices	PEGC, C.Ed.	Prof. Ecole, Certifiés, PLP, CPE	Prof. Ecole, Certifiés, PLP, CPE Hors classe	Agrégés
320	1 214		1			
338	1 282		2			
348	1 320			1		
356	1 350			2		
359	1 362		3			
375	1 423		4			
378	1 434					1
389	1 476	6				
393	1 491		5			
394	1 495			3		
398	1 510	7				
414	1 571		6			
415	1 574			4		
419	1 589	8				
433	1 643		7			
435	1 650					2
438	1 662			5		
440	1 669	9				
457	1 734		8			
466	1 768			6		
468	1 775	10				
477	1 810					3
481	1 825		9			
494	1 874			7	1	
510	1 935		10			
514	1 950	11				
517	1 961					4
530	2 011			8		
539	2 045		11			
553	2 098					5
559	2 121				2	
566	2 147			9		
592	2 246					6
600	2 276				3	
611	2 318			10	4	
634	2 405					7
657	2 492			11		1
683	2 591					8
694	2 633				5	
695	2 636					2
733	2 781					9
740	2 807				6	
775	2 940					4
782	2 967				7	10
820	3 111					11
880	3 338					A1
915	3 471					A2
962	3 649					A3

Avancement d'échelon pour les Instituteurs-trices

Echelons	Grand choix	Mi-choix	Ancienneté
du 4° au 5°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
du 5° au 6°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
du 6° au 7°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
du 7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 8° au 9°	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 9° au 10°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 10° au 11°	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Avancement d'échelon dans la classe normale des personnels 1° degré (hors instits) et 2° degré

Echelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
du 1° au 2°	3 mois	3 mois	3 mois
du 2° au 3°	9 mois	9 mois	9 mois
du 3° au 4°	1 an	1 an	1 an
du 4° au 5°	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 5° au 6°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6° au 7°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8° au 9°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9° au 10°	3 ans	4 ans	5 ans
du 10° au 11°	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Hors classe des personnels des 1°, 2° degré, des agrégés et des directeurs de CIO

Echelon	P.E., Cert. Plp	Agrégés
du 1° au 2°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 2° au 3°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 3° au 4°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 4° au 5°	2 ans 6 mois	« A » 4 ans
du 5° au 6°	3 ans	
du 6° au 7°	3 ans	

Augmentations de salaires prévues
1/11/06 :
1 point indiciaire
1/2/2007 :
+0,5%
Merci not'bon maître

La Cgt Educ'Action revendique l'intégration des indemnités dans le traitement brut. Dans ce cas il y aurait prise en compte dans le calcul de la pension de retraite

1^e Degré

Direction d'école...

L'aboutissement d'un processus dangereux...

La signature par la seule Unsa Education du « protocole d'accord » sur la direction d'école pose de multiples problèmes. Outre le fait que l'Etat pense qu'un accord est valable à partir du moment où une seule organisation syndicale minoritaire donne son accord pose tout d'abord la question de la conception de la concertation qu'a l'Etat Patron. Ensuite cet « accord » prévoit plusieurs choses :

- L'utilisation de Contrats Aidés de 10 mois pour les 2/3 du Smic, sans droit aucun, sans formation et sans avenir aucun dans l'Education Nationale ou ailleurs dans la Fonction Publique sur des postes de travail qui auraient pu

créer des emplois qualifiés, reconus avec des perspectives de carrière constitue déjà un véritable scandale en soi. Qu'une organisation syndicale puisse s'en satisfaire montre à quel point la volonté de co-gérer avec l'Etat le système éducatif peut mener à des dérives et à des prises de position qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des personnels, du système éducatif, et avec la nécessaire lutte contre la précarité.

- La mise en place de décharges de direction en se servant des PE en formation est là aussi la porte ouverte à tout et à n'importe quoi. Si le principe des stages filés pour les PE2 en formation peut paraître un mode intéressant de Formation

Continue (rappelons que la Cgt Educ'Action est pour une formation en alternance de 2 ans à l'IUFM), l'utilisation de ces mêmes PE2 pour autre chose que la Formation Continue ou l'aide aux équipes pédagogiques pose elle un problème beaucoup plus important. C'est le début d'un processus qui amènera à utiliser nos jeunes collègues en formation comme variable d'ajustement pour gagner des postes et permettre par là même des économies budgétaires. La preuve en est que l'I.A. des A.M. a imposé, en s'appuyant sur le « protocole » l'utilisation de 4 PE2 pour compenser des temps partiels qui correspondent à des postes budgé-

taires ! 4 PE2, nous dira-t-on, ce n'est qu'un poste ! C'est vrai mais c'est clairement l'amorce d'une gestion des postes budgétaires dans le cadre de la LOLF qui permettra dans les années à venir à l'I.A. d'utiliser comme supports budgétaires aléatoires et précaires les PE2...

Chacun a pris ses responsabilités, la grande majorité des organisations syndicales a refusé ce protocole, l'Unsa a cru bon de vendre son âme pour une bouchée de pain c'est son problème mais ce sont les personnels qui paieront l'addition...

Yvon GUESNIER

Alpes Maritimes

Pour contacter le 1^e degré dans les Alpes-Maritimes :

Un téléphone : **06/63/57/64/72**

Une adresse mail :

sden1d06@free.fr

Un site : <http://sden1d06.free.fr/>

Les élu-e-s du Sden-Cgt Educ'Action à la CAPD des Instituteurs-trices et Professeur-e d'Ecole des Alpes-Maritimes : **Leila Saïmi, Yvon Guesnier, Eve Noailly**

Les représentant-es du Sden-Cgt Educ'Action au Comité Technique Paritaire Départemental (Carte scolaire) : **Marc Le Roy, Elisabeth Caron.**

Le représentant du Sden-Cgt Educ'Action au Conseil Départemental de l'Education Nationale : **Marc Le Roy**

Demi journées d'information syndicales du Sden-Cgt Educ'Action :

Elles ne sont pas pour l'instant fixées (elles se dérouleront fin septembre et début octobre). Dès qu'elles auront été fixées nous les ferons paraître sur notre site internet et dans la Lettre Internet que nous adressons aux écoles.

Les grandes échéances de la CAPD

(calendrier habituel):

Fin octobre début novembre : Départs en

stages de Formation Continue et Promotions d'Echelons dans le corps des Professeur-e-s d'Ecole

Janvier : Promotions d'Echelons dans le corps des Instituteurs-trices.

Bien d'autres CAPD et Groupes de Travail se déroulent dans l'année (entre autres pour le mouvement), nous en publions les dates sur le site de la Cgt Educ'Action et dans notre lettre internet aux écoles.

Carte Scolaire (ouvertures et fermetures de classes) :

Après un Groupe de travail d'ajustement le 28 août un CTP devrait se tenir juste après la rentrée scolaire.

Formation Continue :

Le Plan Académique de Formation est en ligne sur le site de l'Inspection Académique des A.M. et sur celui de la Cgt Educ'Action. L'inscription se fait via internet.

Spécial « Début de Carrière »

La Cgt Educ'Action organise à l'attention des T1 et T2 une réunion-échange le mercredi 13 septembre à 16h dans les locaux de l'UD-Cgt (Salle des jeunes) 4 Place St François Nice.

Vous pourrez à cette occasion poser toutes les questions que vous souhaitez, échanger sur vos difficultés ou vos non-difficultés, rencontrer des militant-e-s syndicaux, enseignant-e-s de terrain « plus expérimenté-e-s » occupant toutes les fonctions (directeur-trice, Rééducateur-trices, Regad, Adjoint-e-s...) ou presque que vous serez amené-e-s à croiser dans l'année, poser toutes les questions que vous souhaitez...

Maternelles : Nouvelle rentrée, anciens problèmes !

Chaque rentrée voit une nouvelle « bataille d'effectifs » entre Administration et usagers.

L'Inspecteur d'Académie envoie qui de droit « compter les pieds » dans les classes dès les premiers jours de la rentrée pour trouver des effectifs non annoncés et procéder à des fermetures de classes pour pouvoir ouvrir de nouveaux postes. Cela s'appelle gérer la carte scolaire !

A l'intérieur du Collectif « Touche pas à l'école maternelle » formé du Sden-Cgt, Snuipp, La FCPE, l'Icem., le Sden-CGT a décidé de mener campagne pour dire STOP aux 30 en maternelle.

La poussée démographique du début des années 2000 se stabilise, et on assiste à une série de fermetures de classes maternelles.

Profiter de cette pause, ce serait enfin aller vers des classes de 25 élèves et 20 en Zep, pour travailler au plus près d'enfants plus exigeants, appliquer des instructions officielles qui mettent en avant une plus grande individualisation des apprentissages, une plus grande place à la langue orale.

C'est en 1980 que les effectifs des écoles maternelles sont passés de 35 à 30 élèves par classe.

1980-2006... plus d'un quart de siècle !

Un quart de siècle qui a vu naître l'explosion des moyens de communication, de nouvelles technologies, l'intégration des enfants atteints de handicaps, des populations en grande précarité

Et pendant ce temps, à l'école maternelle nous devons continuer avec nos 30 élèves, comme si nous étions en marge de cette transformation.

Ah j'oubliais, maintenant il faut compter sur une baisse des moyens pédagogiques, encore moins de crédits spécifiques (apac, apipe.....) et aucune augmentation des crédits ordinaires dont on a besoin !!!

Heureusement il nous reste le crayon gris !!

Il est vrai qu'en 1950, nos collègues avaient 50 élèves et des crayons gris !!!!!!!

En bref il est temps de dire : »STOP «

C'est pourquoi le « collectif Touche pas à l'école maternelle » a proposé pour la rentrée la mise en place d'un dispositif raisonnable et applicable, dont l'objectif à court terme est de baisser de 1, l'effectif des classes ayant 28, 27, 26 élèves pour aller vers les 25 et de ramener à 27 les classes de 30, de même en ZEP, pour aller vers 22 élèves.

Une motion en ce sens a été votée dans plusieurs conseils d'école de fin d'année afin que les parents soient bien partie prenante du dispositif soutenu par la FCPE.

A vous d'agir ...

L'entraide entre écoles est de mise, informez- nous.

Et c'est aux syndicats, soutenus par votre détermination à empêcher les fermetures de classes, quand elles ont enfin 25 élèves par classe et d'obtenir des ouvertures sans que les classes soient remplies par plus de 30 élèves !!!!

Elisabeth CARON

Var

Une rentrée de lutte !

Les Fédérations de l'Education (FAEN, FER-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education) dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public et du service public d'éducation. Nous appelons les personnels à se mobiliser.

Après concertation avec les organisations syndicales, ainsi que la FCPE et les organisations lycéennes et étudiantes, dans le VAR le rassemblement aura lieu

le mercredi 6 septembre

à 14H30 devant la préfecture.

Il est prévu 3 délégations, 1 pour le préfet, 1 pour le député UMP Lévy, 1 pour l'IA.

- **Une responsable Cgt-Educ'action dans le 1^{er} degré**: notre syndicat a en effet décidé de soutenir au maximum ce secteur et c'est Sandrine Blondy qui va en être chargée. Vous pouvez la contacter au 06 11 77 62 69 ou sden.cgt.1d.var@free.fr

Premières échéances prévues :

Permanences à l'IUFM Demi-journées d'information syndicale :

Organisées sur le temps de travail, elles sont ouvertes à tous et toutes syndiqué(e)s ou non-syndiqué(e)s. C'est un droit. Profitez-en. Nous aurons beaucoup d'informations et d'échanges à avoir sur les nouveautés de cette rentrée : (arrivée des EVS, des PE2 en stage filé toute l'année dans nos écoles, ...) et toutes autres choses qui vous intéressent.

• **Samedi 23 septembre à 9 h à l'UL-CGT Bourse du travail 6 rue G Cisson 83300 DRAGUIGNAN**

• **Samedi 30 septembre à 9h à l'UD-CGT 13 Avenue Amiral COLLET 83000 Toulon**

Modèle de lettre pour demande d'autorisation d'absence auprès de l'IEN 8 jours auparavant :
« Madame, Monsieur l'Inspecteur(trice),

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente, qu'en application du décret du 28/05/1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, nous assisterons à la réunion d'information syndicale organisée par le SDEN-CGT le samedi (date) de 9h à midi dans les locaux de la CGT (adresse) .

Merci de nous prévenir de votre participation aux demi-journées d'info-syndicales

Sandrine BLONDY

De mémoire d'apprenti junior

Rentrée 2006, j'avais 14 ans. J'étais ce qu'on appelait un élève « décrocheur », un empêchement d'enseigner en rond. Pas méchant, j'avais mes raisons. Au printemps, quelques mois après les zémeutes banlieusardes, j'ai été convoqué au collège : les principaux, les conseillers d'éducation et d'orientation, l'assistante sociale, quelques profs me parlèrent de responsabilité, de choix, me firent admettre ainsi qu'à ma famille que, décidément, je n'étais peut-être pas fait pour les zétudes, que réalistement, je devais réfléchir à un projet, à un métier et que ça tombait bien puisque le gouvernement planchait sur une nouvelle formation destinée aux jeunes de 14 à 16 ans (volontaires) : l'apprentissage junior*.

Ils furent persuasifs; j'avais un gros retard scolaire, une propension grandissante à me retrouver « ex » (hors de) quelque chose alors, comme une porte s'ouvrait pour moi, j'aurais été bien idiot de ne pas la prendre... Je sus et lus bien plus tard que l'institution scolaire savait parfaitement développer une capacité d'anticiper l'orientation, surtout lorsqu'elle était fondée sur l'échec. Quant à mes parents, fragments dérisoires d'une opinion publique brossée dans le sens du poil, ils approuvèrent. Sans maudire. Septembre 2006, donc, ou plutôt novembre (« Quelle machine n'a pas de ratés à l'allumage » répétaient en chœur les sinistres de l'Education et de la Cohésion Sociale), je devins apprenti junior initial, sous statut scolaire, devant découvrir plusieurs métiers, avec l'espoir d'une gratification et flanqué d'un prof tuteur qui s'assurait du bon déroulement de mon projet pédagogique personnalisé. Un an plus tard, on me déclarait apte à passer apprenti junior confirmé et je signais un vrai contrat dans une entreprise de menuiserie. Que demandait le peuple ? 150 000 jeunes sortaient chaque année du système éducatif dont 57 000 d'entre eux n'atteignaient pas le

niveau V (CAP/BEP). Dans ma cité des « Lendemains qui déchantent » les perspectives étaient anthracites malgré la venue de zélus de tous bords, du vizir nettoyeur nous en promettant d'autres (de lendemains) face à des caméras charognardes, légitimées par le commentaire politiquement correct de journalistes apprentis sociologues.

Et puis, dans ma famille, l'apprentissage c'était une tradition, un passage obligé presque héréditaire : mes grands-pères, mon père avaient quitté l'école à 14 ans pour les premiers (c'était avant 58 et la scolarité obligatoire) et à 16 pour le second. On ne faisait pas ce qu'on voulait : la faute au destin, à l'histoire, à la société (ses déterminismes, sa reproduction), aux zautres. Est-ce que ça avait changé ? Au collège -surtout au début de mon « apprentissage »-, on me disait qu'un retour était possible, que si ça ne me convenait pas, je pourrais

repren-
dre mon
cur-
sus. Ca
portait
un nom :
la réver-
sibilité.

En regardant autour de moi, en voyant beaucoup de copains volontaires pour faire, en quelque sorte, machine arrière, j'ai vite compris que la réversibilité n'était bonne que pour les zanoraks, que beaucoup de jeunes restaient sur le carreau, encore plus « décrochés », vulnéra-

bles, les pieds cimentés à un indigent socle commun de connaissances qui les condamnait, de facto, à une citoyenneté de seconde zone, prioritaire ou pas. On n'était que des mômes, on nous avait fait sortir du système en réinventant l'eau chaude de l'alternance, en omettant aussi de dire qu'on allait coûter moins cher qu'un lycéen. On avait décidé de notre sort en nous faisant croire que nous le prenions en mains du haut de nos 13 ou 14 printemps. La langue de bois, pour le menuisier que je suis, est un symbole abject. C'était Philippe Meirieu qui écrivait, dans un de ses zarticles que cette vision de l'apprentissage constituait un renoncement, le signe d'une abdication politique. Avec le recul, j'ai plus que tendance à le croire même si moi, j'ai eu un peu de chance.

ZIRTEQ

*eduscol.education.fr/apprentijunior



CDI FONCTION PUBLIQUE !

Un an après la publication de la loi, où en sommes-nous ?

Tout au long de l'année scolaire 2005-2006, nous avons interpellé le Rectorat sur les modalités de mise en œuvre de la loi n°2005-843 du 26 juillet. En vain !

Lors de notre audience auprès du Recteur le 13 juin, nous avons réitéré nos inquiétudes ainsi que les attentes de tous les personnels quant à la mise en application de cette loi.

En guise de réponse, nous avons été informés de la tenue d'un groupe de travail réunissant les organisations syndicales afin de travailler sur l'application de la loi.

C'est ainsi que le 23 juin, nous étions invités au groupe de travail.

Corinne GELEY représentait la CGT Educ'Action.

Aucune décision significative n'a été prise. En effet, le Rectorat souhaite avoir une pratique harmonisée au niveau national, ce que nous approuvons. D'ailleurs une réunion nationale des académies devait se tenir début juillet.

Les organisations syndicales ont dénoncé le CDI car ce n'est en rien une avancée pour les contractuels-le-s et il est même une régression pour les MA. En tout cas une déstabilisation de

la fonction publique. Ce CDI ne prévoit aucun plan de carrière pour les non titulaires, aucun plan de formation et de titularisation ni même une augmentation de salaire. Nous avons demandé que le meilleur contrat possible soit mis en place pour les non titulaires : celui des MA (MAGE).

En effet, les MA conservent leur salaire et leur grille d'avancement. Mais nous n'avons eu aucune réponse quant à la garantie de réemploi. Le Rectorat attend la réponse du ministère sur ce sujet. Cela laisse entrevoir bien évidemment une casse du statut des MA afin de pouvoir les remercier lorsqu'il n'y a plus de postes !

Nous avons insisté sur ce point afin que nos collègues MA ne perdent pas leur statut.

Nous sommes intervenus pour nos collègues non titulaires de la formation continue, des CFA, des GRETA et des MGI. Il semblerait que la position du Rectorat ait changé depuis que la CGT Educ'Action a été reçue par le Recteur le 13 juin dernier, notamment pour les MGI. En effet, l'application à la lettre de la loi « excluait » certains personnels et notamment celles et ceux qui font partie des Greta et

de la MGI. Nous avons quand même fait remarquer que certaines académies avaient établi des CDI pour ces personnels. Et que s'il devait y avoir harmonisation, qu'elle se fasse en faveur des personnels ! Certains personnels des MGI ou CFA, de la Seyne notamment, nous ont alertés à propos de courriers recommandés les informant de la non reconduction de leur contrat pour la rentrée 2006.

En tout état de cause, la mise en place devrait se faire dès la rentrée pour les cas qui ne posent pas de « problème ». Le rectorat a commencé à établir une liste des personnes qui pourraient passer en CDI lors de la rentrée. Aussi, nous engageons tous les contractuels-le-s qui auraient des difficultés avec leur administration ou des questions par rapport à leur contrat à nous contacter par téléphone ou par mail.

Soyons vigilants ! Faisons respecter la loi ! Et faisons en sorte que l'on en termine avec la précarité ! Tous ensemble nous pourrions y arriver.

Corinne GELEY et Joël DENNEULIN

Vie Interne

CONGRES ACADEMIQUE DE L'URSDEN-CGT EDUC'ACTION DE NICE

Le congrès Académique se tiendra le **Mardi 3 Octobre 2006** à l'Union Locale de Cannes de 9h à 17heures.

Le congrès qui se réunit tous les deux ans est l'instance souveraine du syndicat. Il adopte démocratiquement :

L'orientation,
Le programme d'action,
Il élit la commission exécutive selon la procédure définie par le congrès lui-même.

Les documents préparatoires faisant l'objet de l'ordre du jour ont été soumis à l'ensemble des adhérent-e-s. Chaque syndiqué-e à jour de ses cotisations peut proposer des amendements aux textes soumis à la discussion. Ces amendements seront adressés par mail ou par courrier. **Et devront arriver au plus tard le 14 septembre 2006.**

Le congrès est un moment important de la vie du syndicat et des syndiqué-e-s. En effet il permet à chacune et chacun de donner son avis sur l'orientation, sur la poli-

tique à mettre en place pour les 2 années qui arrivent.

Aussi je rappelle à chaque section, à chaque adhérent-e de ne pas oublier de renvoyer

les éventuels amendements aux textes d'orientation.

Joël DENNEULIN

CONGRÈS ACADEMIQUE À CANNES



Les Brèves de Jean-Pierre Quartier

CANTINE SCOLAIRE : LA LIBERALISATION EN MARCHÉ !



Un décret paru le 29 juin modifie radicalement l'établissement des prix de la restauration scolaire.

La variation du prix moyen des repas était jusqu'alors limitée par un taux fixé annuellement par arrêté ministériel. Les EPLE (lycées, LP et collèges) pouvaient fixer les prix des repas en Conseil d'Administration dans la limite de ce taux. Le prix des repas des écoles est fixé par les mairies.

Ce sont maintenant les collectivités territoriales (mairies, départements et régions) et non plus les CA qui fixent directement ces prix, le taux plafond d'augmentation étant de plus supprimé !

Dans un premier temps nous perdons la maîtrise de ces tarifs pour lesquels nous pouvions jusque là prendre en compte les conditions locales et qui étaient discutés démocratiquement en CA entre les représentant-e-s des familles, professeurs, élèves, administration et collectivités territoriales.

La libre augmentation de ces tarifs rendra la restauration scolaire plus attractive aux yeux des grands groupes de restauration collective et entraînera rapidement sa privatisation.

Ce décret passé en catimini à la veille des vacances est un pas de plus franchi vers la fin du service public et l'aggravation des inégalités.

Nous devons dénoncer cette mesure, en particulier lors des CA qui seront consacrés au budget 2007.

AUDITS MINISTERIELS : BAS LES MASQUES !

Pendant que le ministre de l'Education Nationale poursuit la mise en œuvre et la promotion de la loi Fillon (socle commun, réforme des EPLE, ...) à grand renfort de belles paroles son collègue du ministère du budget réalise des audits dans le cadre de la « modernisation de l'état » (traduire par « massacre à la tronçonneuse dans les services publics »). L'objectif avoué de ces audits étant en effet de dégager des marges de manœuvre budgétaires il est évident que seuls les critères de rentabilité y sont pris en considération.

A tel point que le premier audit concernant l'Education Nationale, audit proposant rien moins que la suppression de décharges pédagogiques statutaires des enseignant-e-s du second degré (public et privé) - environ 12 000 équivalents temps plein -, n'a été cosigné que par des inspecteurs des finances et de l'administration de l'EN. Les heures de pondération en BTS, les heures de 1^{ère} chaire en classes d'examen, les heures dites de « cabinet » ou « de labo », les heures d'animation UNSS (dont on veut relever le seuil de licencié-e-s) sont des décharges pédagogiques qui demanderaient plutôt à être étendues : 1^{ère} chaire en LP, heures de labo dans les filières STI, et comme le préconise le rapport, TICE, animation des équipes pédagogiques, formation des enseignant-e-s, aide aux élèves.

Dans le droit fil de la LOLF les décharges proposées par ce rapport d'audit ne seraient plus statutaires mais globalisées dans des enveloppes attribuées aux académies et établissements au vu des objectifs et performances : vive le clientélisme !

Trois autres audits tout aussi dangereux sont en cours : 2 sur les grilles horaires des collèges et lycées, ou comment alléger l'horaire hebdomadaire pour « gagner » encore plus d'heures d'enseignement en faisant fi de l'ambition d'élévation du niveau de formation ainsi que des moyens nécessaires pour faire face aux difficultés rencontrées.

1 sur la carte de l'enseignement professionnel : suppression d'options, de sections en sous effectif, ... Face à cette politique mesquine restons vigilant-e-s et mobilisé-e-s dès la rentrée !

SCANDALE DES MANUELS SCOLAIRES EN COLLEGES

Dans sa recherche obsessionnelle d'économie l'Etat, en appliquant aveuglément la LOLF sans tenir compte des besoins réels, en contradiction avec les ambitions affichées par le ministre, a diminué drastiquement les



crédits permettant aux collèges de renouveler leurs manuels scolaires : de 30 à 50 % suivant les collèges et départements !

La fongibilité introduite par la LOLF oblige de plus les CA à répartir des crédits en diminution entre achats de logiciels, frais de photocopies, carnets de correspondances, frais de stages et renouvellement des manuels scolaires. Comment alors mettre en œuvre les changements de programmes (sciences physiques, math et SVT en 5^{ème}, Anglais avec l'application du Plan Européen de Compétences), comment assurer la maintenance des collections ?

De nombreux CA de collège, tant dans notre Académie que partout ailleurs en France, ont voté contre les budgets proposés et ont fait remonter des motions aux instances supérieures (Inspection, Rectorats).

Nous devons dénoncer cette nouvelle dégradation du service public et réclamer les moyens nécessaires à « l'amélioration de l'efficacité de l'action éducative et la promotion de l'égalité des chances » (Axe 1 du projet de l'Académie de Nice).

Faites nous part de la situation dans vos établissements

CONSEILS PEDAGOGIQUES : QUI ET POURQUOI FAIRE ?

En application de la loi FILLON (art.38) la circulaire de rentrée prévoit à la rentrée 2006 la mise en place, dans chaque établissement, collège, lycée ou LP, d'un CONSEIL PEDAGOGIQUE.

Si les contenus de sa mission nous intéressent au premier plan (concertation entre les professeurs, coordination des enseignements, de la notation et des évaluations, préparation de la partie pédagogique du projet d'enseignement, le tout dans le respect de la liberté pédagogique des enseignant-e-s) ils ressortent essentiellement des attributions des équipes pédagogiques. Ce n'est pas en créant une instance supplémentaire dans les établissements que l'on donnera vie à la nécessaire concertation que nous réclamons depuis longtemps mais en donnant aux enseignantes le temps et les moyens de travailler ensemble ainsi qu'en développant les enseignements transversaux (IDD, TPE, ...).

La composition et le mode de désignation de ce conseil pédagogique sont laissés à la responsabilité du chef d'établissement qui le préside. La circulaire n'impose que la présence d'au moins un-e professeur principal-e par niveau ainsi que d'un-e professeur par discipline, d'un-e CPE et du chef de travaux. Comment, et par qui, seront désigné-e-s les « enseignant-e-s reconnu-e-s par leurs pairs » ? Nouvelle porte ouverte au clientélisme sur base de bénévolat ?

Le conseil pédagogique n'aura soi disant qu'un rôle consultatif et non décisionnel mais dans le même temps les textes lui adjugent un rôle essentiel en terme d'évaluation de la politique suivie et d'analyse des indicateurs de fonctionnement. A quoi et à qui vont servir ces évaluations et analyses ?

Si nous ne pouvons rejeter les contenus des missions, le flou qui accompagne la mise en place de cette nouvelle instance nous incite à la plus grande méfiance, voire hostilité. La diversité des mises en œuvre de ce dispositif rend indispensable de collecter rapidement au niveau syndical les projets de chaque établissement afin de pouvoir réagir aux dérives qui ne manqueront pas d'apparaître.

*Un autre monde est à construire,
ça commence près de chez vous*

5^e Forum Social des Alpes-Maritimes



Du 23 septembre au 15 octobre 2006

se déroulera le 5^{ème} Forum Social des Alpes Maritimes ,

de Carros à Mouans-Sartoux en passant par la vallée du Paillon.

De Porto Alegre à Athènes, Gênes ou Caracas ou Bamako, les Forums Sociaux sont des espaces ouverts de rencontres

et de dialogue irremplaçables entre citoyen-ne-s, militant-e-s d'associations , de syndicats, de mouvements politiques, tous et toutes sur un pied d'égalité.

Une quinzaine de débats en plénières ou ateliers, théâtre, danses, expositions, stands, soirées festives, accueil des enfants ...

proposés et préparés par le Collectif Forum Social 06 qui travaille sur ce projet depuis plusieurs mois.

Le SDEN-CGT, porteur d'idée pour la transformation de l'école et de la société, participe activement dans le cadre du Collectif

du FSD 06 à l'organisation de ce 5^{ème} Forum départemental et l'union départementale CGT est également impliquée

à tous les niveaux. A l'heure de la casse des services publics, des attaques redoublées contre l'éducation nationale

et de la politique de « rouleau compresseur » du gouvernement, ...

plus que jamais, un autre monde est possible et nécessaire.

Florence CIARAVOLA

PROGRAMME DU 5^{ème} FORUM SOCIAL 06

(entrée libre et gratuite)

Samedi 23 septembre

Carros à 14h à l'école Jean-Moulin
Trois ateliers simultanés :
Quel enseignement pour quelle société ?
Zoom sur le 4^e pouvoir.
Quelle place pour les jeunes dans notre société ?
18h30 : apéritif dînatoire : *chacun-e apporte un plat salé ou sucré à partager*
19h30 : soirée festive et musicale inter-génération

vendredi 29 septembre

Contes à la Maison pour Tous
18h30 : **Ouverture officielle** du 5^e Forum social départemental
19h **débat** : **Olives et Palestine**
20h30 : **Repas palestinien**
21h15 : "Wally Land", théâtre, par la compagnie "Sin"

samedi 30 septembre

Drap La Condamine, à l'école Pierre-Cauvin
Précarité et insécurité sociale
9h15 Trois ateliers simultanés : **Travail - Logement, Vie quotidienne - Santé**
11h plénière : **Quelles alternatives pouvons-nous dégager (engager) ensemble ?**
12h30 **Repas** possibles sur les stands
13h30 Deux ateliers simultanés : **Laïcité, communautarisme.**
Education : **Quels adultes demain ?**



16h **Un service public de la petite enfance : un droit pour tou-te-s** (plénière)

samedi 30 septembre

Drap (centre ville) salle Maurice Thorez
19h **Pot amical**
19h30 **Repas** préparé par des habitant-e-s de la Condamine
20h30 **Soirée hip-hop** avec un groupe local et la troupe Artefakt puis une battle de Hip-Hop

dimanche 1^{er} octobre

Drap, La Condamine, à l'école Pierre-Cauvin
9h Accueil avec café
9h30 **Economie sociale et solidaire**
12h **Repas** possibles sur les stands
13h30 **Danse orientale** Spectacle par des jeunes de la Condamine
14h30 **Enjeux environnementaux**
17h « **S'organiser pour agir** »
Du local au mondial, quelles perspectives, quelles initiatives, quelles actions après les Forums sociaux ?

dimanche 15 octobre

Mouans-Sartoux Salle Léo-Lagrange
2^{ème} **Rencontre des AMAPs 06** organisée par le *Collectif des Solidarités 2000*
10h **La préservation des terres agricoles**
16h **La biodiversité**

Pas une chaise vide à la rentrée !

Ensemble, parents d'élèves, enseignants, citoyens, faisons échec aux expulsions de familles d'enfants scolarisés !

Comme l'a annoncé N. Sarkozy, seul **un cinquième** des parents ayant déposé un dossier de régularisation obtiendra un titre de séjour dans le cadre de la circulaire du 13 juin. **Il faut le savoir** :

- Aucun texte ne fait obligation à un mineur de détenir personnellement un titre de séjour.

- Aucun texte ne fait obligation à un enseignant de fournir des renseignements sur la situation personnelle d'un élève.

- Les mesures de justice relatives à la présence sur le territoire ne sont pas prises à l'encontre des enfants mineurs - qu'ils ne peuvent faire l'objet ni d'un arrêté d'expulsion, ni d'une mesure de reconduction à la frontière - mais de leurs parents.

Parents d'élèves, enseignants, citoyens de notre République, nous ne pouvons assister impuissants à ce gâchis. Ensemble, nous pouvons bloquer la machine à broyer les vies. Le Réseau Education Sans Frontières (RESF 06) apporte son aide :

- en soutenant les collectifs qui se créent dans les écoles et les établissements.

- en apportant un appui juridique.

- en organisant l'accueil des enfants de familles menacées d'expulsion.

- en organisant des mobilisations.

- en médiatisant au plan local et national, les cas signalés

La responsabilité ne doit jamais reposer

sur une seule personne (le/la directrice, le chef d'établissement) mais sur une mobilisation impliquant l'ensemble de la communauté éducative. Soyons vigilants, en particulier à cette rentrée, quant aux raisons des absences de certains élèves.

Tout l'été, des bénévoles du collectif se sont relayés à la préfecture pour tenir des permanences, informer et accompagner les familles. Chaque semaine, il y a une réunion pour faire le point, décider d'une

action, d'un courrier à envoyer (comme celui à destination de tous les élu(e)s du département avec déjà des réponses de soutien, de sympathie). Une demande d'audience auprès du préfet était en cours. Entre la rédaction de cet article et la réception de ce bulletin dans les écoles et établissements du département, trois semaines se seront écoulées. Nous devons rester vigilants, solidaires, ne pas baisser la garde.

RESF 06 existe tout comme, depuis

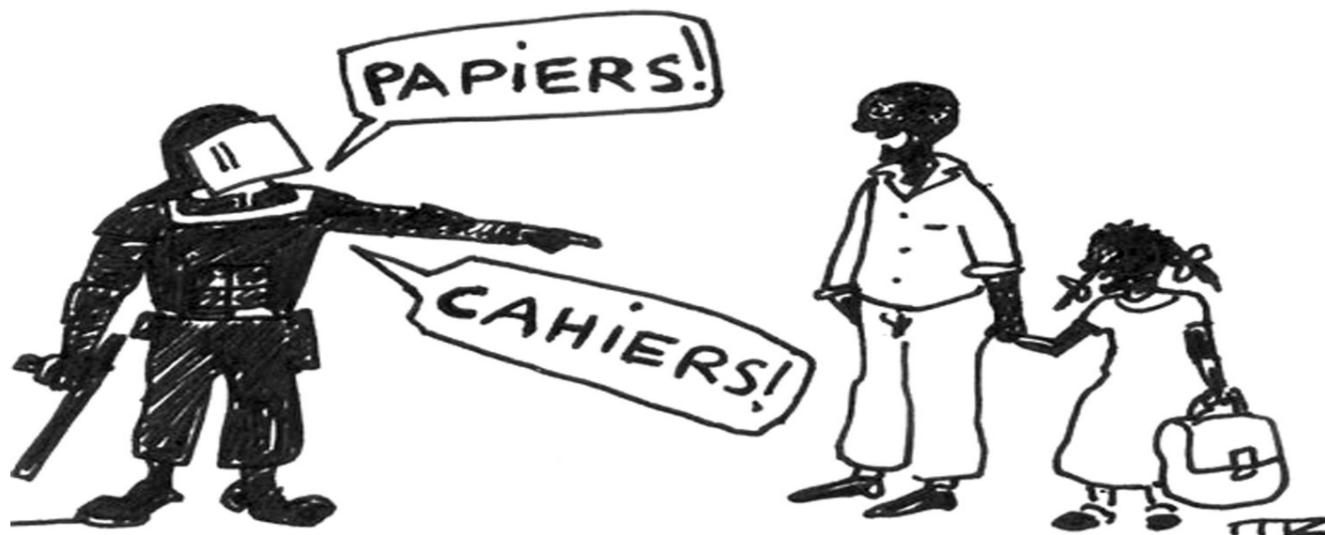
quelques mois, Réseau Universités Sans Frontières (RUSF 06) qui :

- tiendra dès la rentrée des tables de permanence sur la situation des étudiants étrangers, à la fac de Lettres dans un premier temps.

- apportera des informations.

- rédigera une motion destinée aux différents CA.

- organisera un meeting.



Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M.
Sden-Cgt-Educ'Action - 4, place Saint-François - 06300 Nice - Tél : 08.73.68.08.50

Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières
06800 Cagnes-sur-Mer
cgaroyan@yahoo.fr
<http://ursdencgtnice.free.fr>

Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN
Tél. : 04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes
E-mail:cgteducation06@wanadoo

1^{er} degré 06 :

Yvon GUESNIER
Tél. 06.63.57.64.72
E-mail:sden1d06@free.fr
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

2^e degré 06 :

E-mail : sden2d06@free.fr

Trésorier du 06 :

Renaud DE VARENT
Sden-Cgt - 4, place Saint-François
06300 Nice
Répondeur : 06.84.37.05.59
E-mail: sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :

Corinne GELEY
Tél./fax : 04.94.45.23.14
725, Chemin des Vernedes
17, Clairières des Vernedes
83480 Puget
corinne.geley@laposte.net
1^{er} degré 83 : Sandrine BLONDY
Tél. : 06 11 77 62 69
E-mail : sden.cgt.ld.var@free.fr
Trésorière du Var : Colette LACROIX
4, rue Jean-Bonnet - 83000 Toulon
Tel. 04.94.03.61.59
Mail : lacroix.colette@wanadoo.fr

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat
Adhérez !

Bulletin d'adhésion à retourner : **Cgt-Educ'Action Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice**

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Portable : _____ Adresse E-mail : _____ @ _____

Etablissement : _____

Grade (Plp, P.E. Instit, Certifié...): _____ Echelon : _____

Hors-classe : oui-non

Fonction : ZIL, Adjt-e-, Dir, Cons. pédagogique ... : _____ Temps plein - Temps partiel : quotité _____ %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je paye par prélèvement automatique (mensuel): j'envoie un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature :

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net. Le tableau ci-dessous peut vous aider à établir le montant :

Cotisation par mois	1 ^{er} éch.	2 ^e éch.	3 ^e éch.	4 ^e éch.	5 ^e éch.	6 ^e éch.	7 ^e éch.	8 ^e éch.	9 ^e éch.	10 ^e éch.	11 ^e éch.
Instituteur/trice				13,70 €	14,10 €	14,40 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,30 €	19,00 €
Certif., Prof. Ecole, CPE, PLP, PEPS	10,80 €	10,80 €	14,60 €	15,30 €	16,20 €	17,20 €	18,30 €	19,60 €	20,90 €	22,60 €	24,30 €
Certif. Hors-classe	18,30 €	20,70 €	22,20 €	23,70 €	25,70 €	27,40 €	28,90 €				
Agrégé-e	14,00 €	16,20 €	17,60 €	19,10 €	20,50 €	21,90 €	23,50 €	25,30 €	27,10 €	28,90 €	30,40 €

Si vous avez été promu-e, votre prélèvement mensuel sera augmenté à hauteur de la cotisation correspondant à votre échelon. N'hésitez pas à faire connaître tout changement de situation (temps partiel, retraite...) qui n'aurait pas été pris en compte dans le calcul de votre cotisation.

MI-SE **10,80 €** par mois
Stagiaires IUFM **10,80 €** par mois
Vacataires **6,20 €** par mois
Aides-éducateurs/trices/
Assistant-e d'éducation **7,80 €** par mois
E.V.S. **3,90 €** par mois

Etudiant-e : cotisation **annuelle 23,00 €**

Vous travaillez à mi-temps, à temps partiel : calculez votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Agrégé-e Hors-classe, Maître-sse auxiliaire, contractuel-le, PEGC, personnel de direction, professeur-e d'université, autres catégories... :
calculez votre cotisation sur 1% du salaire mensuel ou prenez contact avec le syndicat.

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEIPCA - La Trinité